

Une expérience reconnue :

La Ligue de l'enseignement a accueilli 20 000 volontaires depuis 2010. Elle bénéficie du label « **Pour un service civique de qualité** » attribué par le comité du service civique associatif.

Depuis plus de 150 ans, la Ligue de l'enseignement, laïque et indépendante, est un mouvement d'éducation populaire qui agit au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, à la culture, aux loisirs et au sport. Aujourd'hui la Ligue de l'enseignement est constituée de 22 unions régionales et 103 fédérations départementales regroupant près de 30 000 associations.

La Fédération départementale de l'Essonne, anime la vie locale, développe la solidarité et contribue à la formation de citoyens libres, égaux et responsables dans une société laïque. C'est en ce sens qu'elle se positionne comme un acteur fort pour le développement du dispositif service civique en Essonne.

Développez vos projets avec le service civique

**DONNEZ DE L'ÉLAN À VOS PROJETS
ACCUEILLEZ UN VOLONTAIRE
EN SERVICE CIVIQUE**

La Ligue de l'enseignement accompagne votre structure dans l'accueil de volontaires en service civique

Ligue de l'enseignement de l'Essonne
8, Allée Stéphane Mallarmé
BP 58 91002 Evry - Courcouronnes Cedex
Tél. : 01 69 36 08 10

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Caroline OTT - Référente du dispositif Service Civique
E-mail : education@ligue91.org

Crédit photos : © Olivier Pezzot – Mollys eyes



**DONNEZ DE L'ÉLAN À VOS PROJETS
ACCUEILLEZ UN VOLONTAIRE
EN SERVICE CIVIQUE**

La Ligue de l'enseignement accompagne
les collectivités et les associations dans l'accueil
de volontaires en service civique



LE SERVICE CIVIQUE EN QUELQUES MOTS :

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme, ni d'expérience.

Les volontaires s'engagent :



auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics



sur une période de 6 à 12 mois



pendant 24 heures hebdomadaire minimum



dans 9 grands domaines prévus par la loi : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport...



● DONNEZ DE L'ÉLAN À VOS PROJETS !

Association ou collectivité affiliée, vous pouvez bénéficier de l'agrément Service civique de la Ligue de l'enseignement. Il vous donne la possibilité de confier une ou plusieurs missions à des jeunes, **sans conditions de diplôme** : seule compte la motivation ! Les volontaires consacreront **6 à 8 mois** au développement de projets dans votre structure.

• Ni sous-emploi, ni concurrent au bénévolat, le volontariat renforce la vie associative, renforce la cohésion sociale du territoire, apporte une dynamique complémentaire aux actions existantes et constitue pour tous les jeunes une opportunité d'acquérir une expérience qui a du sens.

L'engagement des volontaires est indemnisé à maxima de 580,62 Euros mensuel (473,04 Euros versés par l'État – 107,58 Euros versés par la structure d'accueil).



L'INTERMÉDIATION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Vous pouvez bénéficier de l'agrément de la Ligue de l'enseignement en vous affiliant, et ainsi accueillir des volontaires en service civique au sein de votre structure

✓ Quels avantages ?

LA MISSION

- Accompagnement à la conception et formalisation des missions
- Publicisation de l'offre de mission et accompagnement à la sélection des candidats

L'AFFILIATION

- Affiliation à la Ligue (accès aux ressources pédagogiques, accès aux salles de réunion, tarifs préférentiels pour les animations, prêt matériels, ressources, centre de ressource et d'information des bénévoles...)

L'ADMINISTRATION

- Prise en charge administrative (contractualisation, édition des conventions, liens avec l'Agence de services et de Paiement)
- Accompagnement adapté pour les volontaires et les tuteurs (missions, formations, projets post-service civique...)
- Organisation de rencontres collectives pour les volontaires du réseau Ligue de l'Enseignement
- Appui technique et actions de médiation si nécessaire



ACCUEILLIR DES JEUNES EN SITUATION DE DÉCR●CHAGE SCOLAIRE

La Ligue développe un programme spécifique d'appui aux jeunes en difficulté scolaire conventionné avec l'Éducation Nationale,

• les services de l'État et le Conseil Régional d'Ile - de - France. Par ailleurs, nous nous engageons à mettre en place un

• suivi individualisé renforcé sur le projet post-service civique en lien avec les acteurs concernés (MLDS, mission locale...).